

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°10040860
PRÉSÉLECTION D'ENTREPRISES DE GÉNIE RURAL

Aménagement hydraulique, hydrologique et de systèmes d'irrigation – 2026

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH à travers son Programme Pro2GRN en Côte d'Ivoire invite les entreprises de génie rural qualifiées à exprimer leur intérêt pour **la réalisation de travaux d'aménagement hydraulique** dont le lancement est prévu à partir de novembre 2026.

Les ouvrages à réaliser comprennent des aménagements hydrauliques, hydrologiques et de systèmes d'irrigation sur maximal 40 sites répartis dans les départements de Bouna et Nassian (région du Bounkani), de Dabakala (région du Hambol), de Buyo, Guiglo, Taï et Tabouet Grand-Béréby (régions du Bas-Sassandra et Cavally) ainsi que d'Abengourou (région de l'Indénie Djuablin).

Les travaux portent sur :

- Les travaux de terrassement (déblais, remblais, nivellement, compactage) ;
- Le renforcement des digues de barrage (rechargement, protection de talus) ;
- La réalisation de petites retenues d'eau (seuils, diguettes, bassins de rétention) ;
- La réalisation de canaux hydrauliques (canaux d'amenée, de dérivation et de drainage).

Un nombre restreint d'entreprises sera présélectionné.

Les travaux devront être achevés dans délai de 3 (trois) à (6) six mois suivant la signature du contrat.

I. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Pour être pris en considération, les soumissionnaires doivent fournir les documents suivants :

- 1) Lettre officielle de Manifestation d'intérêt
- 2) Détails de la société, y compris le nom, l'adresse complète, le numéro de téléphone et l'email
- 3) Un certificat d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- 4) Le numéro d'identifiant unique (IDU)
- 5) Une Attestation de Régularité Fiscale (ARF)
- 6) Une attestation de non-faillite, non liquidation de biens, non cessation de paiements délivrée par les juridictions compétentes et datant de moins de six mois ;
- 7) Une attestation de mise à jour de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)
- 8) Des attestations de chiffres d'affaires annuelles de l'ETS ou bilans annuels validés par la Direction Générale des Impôts (DGI), **d'au moins de FCFA 150 millions par an**, pour chacune des trois (3) dernières années.
- 9) Liste du personnel permanent requis avec CV (3 personnes).

Nota Bene : Il est à noter que :

L'absence ou la non-validité des pièces **3,4,5 et 6** est éliminatoire sauf dans le cas où les attestations sont en cours d'actualisation. Il est donc à inclure dans le dossier d'appel à manifestation d'intérêt, la copie des attestations non valables.

II. DOCUMENTS TECHNIQUES – CRITÈRES GÉNIE RURAL

L'évaluation technique se fonde uniquement sur les projets de références similaires à ce processus avec une valeur de commande minimum de 50 000 EUR (soit environ 32 800 000 FCFA). Les documents techniques doivent démontrer les capacités de l'entreprise sur les cinq (5) critères génie rural suivants :

N°	Critère	Exigence minimale	Pond. %
—	Équipements minimum dédiés aux ouvrages de génie rural	8 équipements obligatoires (voir détail critère 4). L'absence d'un seul entraîne l'inéligibilité immédiate.	Éligibilité (oui/non)
1	Expérience en terrassement et ouvrages de génie rural	≥ 5 projets similaires entre 2022-2026, valeur ≥ 50 000 EUR, avec attestations de bonne fin. < 5 projets = inéligible.	35%
2	Directeur des travaux / Responsable technique génie rural	Ingénieur GR / Hydraulique / TP, ≥ 7 ans d'expérience, ≥ 2 chantiers similaires.	25%
3	Chef de chantier génie rural	BTS/DUT GR ou TP, ≥ 5 ans d'expérience dont ≥ 3 ans chef de chantier sur ouvrages hydrauliques.	20%
4	Expérience régionale dans les zones d'intervention du Pro2GRN	≥ 1 projet exécuté dans les zones Pro2GRN (Bouna, Nassian, Dabakala, Kong, Buyo, Guiglo, Taï, Abengourou, Tabou et Grand-Béréby).	20%
	TOTAL		100%

Condition d'éligibilité – Équipements minimum dédiés aux ouvrages de génie rural

Avant toute évaluation technique, l'entreprise doit démontrer qu'elle dispose au minimum des huit (8) équipements suivants. L'absence d'un seul équipement entraîne l'inéligibilité immédiate du soumissionnaire, quelle que soit la qualité du reste de son dossier. Preuve de propriété (factures, cartes grises) ou contrat de location (logo du loueur et cartes grises) obligatoire.

- **1 engin de terrassement** : niveleuse, pelle hydraulique ou bulldozer — puissance ≥ 80 ch, adapté aux sols latéritiques et argileux ;
- **1 compacteur à vibration** : rouleau vibrant monocylindre, masse ≥ 8 tonnes, largeur de bande ≥ 1,50 m, amplitude réglable ;
- **1 bétonnière** : capacité de gâchage ≥ 350 litres, motorisation thermique (indépendante du réseau électrique) ;
- **1 vibreur à béton** : aiguille vibrante pour la mise en œuvre du béton dans les ouvrages (seuils, déversoirs, canaux) ;
- **1 poste à souder** : arc électrique ou semi-automatique (MIG/MAG), intensité ≥ 200 A ;
- **1 groupe électrogène** : puissance ≥ 20 kVA, monophasé/triphasé, autonomie ≥ 8h à pleine charge ;
- **1 moto-pompe** : pompe centrifuge thermique, débit ≥ 60 m³/h, HMT ≥ 20 m, diamètre d'aspiration/refoulement ≥ DN80 ;
- **1 camion-grue élévateur** : camion porteur ≥ 10 tonnes de charge utile, grue hydraulique à capacité de levage ≥ 3 tonnes à 5 m de portée.

Critère 1 – Expérience en terrassement et ouvrages de génie rural (pondération : 35%)

L'entreprise doit fournir une liste de projets de référence de travaux similaires exécutés entre 2022 et 2026, comprenant des travaux de terrassement, protection de talus, réalisation de petites retenues d'eau ou de canaux d'irrigation.

- Exigence minimale : au moins 5 projets de référence, d'une valeur de commande minimum de 50 000 EUR (environ 32 800 000 FCFA) chacun, avec attestations de bonne fin (page de garde et page de signature du marché) ;
- Barème de notation : ≥ 10 projets = 10 pts 7 projets = 7 pts 5 projets = 5 pts (minimum requis) | < 5 projets = inéligible.

Critère 2 – Directeur des travaux / Responsable technique génie rural (pondération : 25%)

- Ingénieur en Génie Rural, Hydraulique ou Travaux Publics, diplômé d'une école d'ingénieurs ;
- Minimum 7 ans d'expérience dans le domaine des ouvrages hydrauliques ruraux ;
- Avoir conduit au moins 2 chantiers similaires (digues, retenues d'eau ou canaux d'irrigation) en tant que responsable ;
- Fournir : CV détaillé, copies des diplômes, liste des projets encadrés avec références ;
- Barème : évaluation qualitative CV et références, note de 1 à 10.

Critère 3 – Chef de chantier génie rural (pondération : 20%)

- Technicien Supérieur (BTS/DUT) en Génie Rural, Hydraulique ou Travaux Publics ;
- Minimum 5 ans d'expérience dont au moins 3 ans en qualité de chef de chantier sur des ouvrages hydrauliques ;
- Fournir : CV détaillé, copies des diplômes ou attestations, références de chantiers encadrés.
- Barème : évaluation qualitative CV et références, note de 1 à 10.

Critère 4 – Expérience régionale dans les zones d'intervention du Pro2GRN (pondération : 20%)

L'entreprise doit justifier d'une expérience avérée dans au moins l'un des départements correspondant aux zones d'intervention du Programme Pro2GRN : Bouna, Nassian, Dabakala, Kong, Buyo, Guiglo, Taï, Abengourou, Tabou et Grand-Béréby.

Ce critère vise à s'assurer que l'entreprise maîtrise les contraintes spécifiques de ces zones : accessibilité difficile, sols latéritiques et argileux, logistique de chantier en milieu isolé, et gestion des communautés rurales.

- Exigence : fournir les références de projets exécutés dans ces zones, avec attestations de bonne fin (page de garde et page de signature du marché) ;
- Barème : ≥ 3 projets = 10 pts 2 projets = 5 pts 1 projet = 2 pts 0 projet = 0 pt.

III. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les informations et documents spécifiés ci-dessus devront parvenir **uniquement sous pli fermé à l'adresse ci-dessous** :

Bureau de la GIZ

Rue D8, en face de la grande mosquée de la Riviera Golf

01 BP 7172, Abidjan 01 Côte d'Ivoire

au plus tard le 21.08.2026 à 16h30 mn, heure locale.

Le pli doit impérativement être anonyme et porter la mention suivante : « **AMI N° 10040860 – Travaux de génie rural - Pro2GRN 2026** »

Jusqu'à 03 jours ouvrables avant la date de soumission, des renseignements complémentaires peuvent être obtenus exclusivement par courriel à l'adresse : CI_Quotation@giz.de

En mentionnant dans l'objet du mail :« AMI N° 10040860 – Travaux de génie rural - Pro2GRN 2026 »

IV. DISPOSITIONS FINALES

La GIZ invite toutes les entreprises ne pouvant pas fournir les documents ci-dessus à s'abstenir de soumettre leur candidature.

La soumission de l'expression d'intérêt ne confère pas le droit d'être incluse dans la liste restreinte. La présélection est la prérogative exclusive de la GIZ. Une liste restreinte sera établie sur la base des critères ci-dessus.

Veuillez ne pas joindre d'offre technique ou financière à ce stade. Les documents d'appel d'offres complets seront transmis uniquement aux entreprises présélectionnées.